
Le numérique, ce n'est pas magique!

Au cœur de la Stratégie numérique du Québec en éducation : les personnes!

Mémoire présenté par la Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ) dans le cadre de la consultation sur la Stratégie numérique du Québec



FÉDÉRATION DU PERSONNEL
DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
(CSQ)

28 février 2017

Le présent mémoire a été rédigé par France Bernier, conseillère à la recherche, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Avec la contribution des membres du Comité d'action professionnelle sur l'autonomie et l'organisation du travail (CAPAOT-FPEP) :

- Guy Allard, enseignant au primaire
- Michelle Bourdages, conseillère en orientation scolaire
- Marie-Josée Dallaire, enseignante au secondaire
- Christine Deschambault, enseignante au secondaire
- Martine Dion, enseignante au secondaire
- Isabelle Dubé, enseignante au secondaire
- Ronald Labelle, conseiller à la Sécurité sociale et à l'action professionnelle
- Stéphane Lapointe, enseignant au secondaire
- Jessica McDuff, enseignante au secondaire
- Marie-Josée Noël, enseignante au secondaire
- Lucie Pelletier, surveillante éducatrice
- Lucie Robitaille, agente de bureau à la réception

La Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ) regroupe près de 2 700 membres œuvrant au sein du personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien. Ses membres se retrouvent dans quelque 40 établissements scolaires répartis dans dix régions du Québec : Montréal, Montérégie, Laurentides, Outaouais, Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie, Québec, Rive-Nord – Laval.

Les membres de la FPEP proviennent de secteurs d'enseignement diversifiés et représentatifs de l'enseignement privé au Québec. Ce sont l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, l'enseignement collégial général, professionnel et technique, l'enseignement spécialisé en enfance en difficulté d'apprentissage et les écoles des communautés culturelles.

Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui représente près de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation, de la petite enfance jusqu'à l'université.

Table des matières

Introduction	5
Quelques rappels historiques	6
Pour une Stratégie numérique en éducation	9
Le volet pédagogique	10
Les conditions d'exercice et de travail	11
a) Le temps	12
b) La formation	12
Les politiques publiques	14
Conclusion	15
Recommandations	16
Annexe – Travaux pertinents menés à la CSQ et à la FPEP	17

Introduction

Le présent mémoire se veut une contribution dans le cadre de la consultation amorcée par le gouvernement du Québec devant conduire à l'élaboration de la première Stratégie numérique québécoise. Cette consultation est sous la responsabilité de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). La consultation comporte différents volets, dont un portant sur l'éducation et l'enseignement supérieur. Le présent mémoire s'inscrit donc dans ce volet et s'adresse également au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre de l'Enseignement supérieur.

Au cours des dernières années, les établissements d'enseignement privés ont accéléré l'introduction et l'utilisation des nouvelles technologies dans leurs écoles. Les personnels de l'enseignement privé, que nous représentons dans 40 de ces établissements, sont particulièrement confrontés à ces choix, et ce, sans avoir été consultés et mis à contribution. Cette consultation arrive à point nommé, car nous sommes plus qu'inquiets du « virage iPad » que prennent les écoles du secteur privé. Un virage qui semble plus tenir de la concurrence et la course à la recherche d'une part dans le « marché de l'éducation », que de la réussite des élèves. Ce virage n'est pas sans conséquence sur le personnel. En fait, ce qui est en cause, ce n'est pas tant l'introduction de ces nouvelles technologies, qu'on nous comprenne bien, mais davantage les conditions dans lesquelles elle est faite : formation insuffisante, ratées dans la transition prévue pour permettre au personnel enseignant d'adapter son enseignement et de développer des outils pédagogiques, lacunes dans les protocoles d'utilisation convenu avec les parents, etc. Ce déficit de planification ne peut être sans conséquence sur la réussite des élèves et sur les conditions d'exercices des personnels qui accompagnent les élèves dans leur apprentissage

Au cœur de notre intérêt à présenter un mémoire, il y a la préoccupation que la future Stratégie numérique en éducation du Québec tienne compte d'abord et avant tout des personnes. Pour nous, il est nécessaire de rappeler que l'ensemble des personnels de nos écoles en seront les principaux maîtres d'œuvre, mais que cela concerne également les enfants pour qui il est essentiel d'avoir à vue, plutôt de près que de loin, leur réussite.

Notre participation à cette consultation prend appui sur des travaux que nous menons depuis près de trois ans. En 2014, notre fédération et nos syndicats affiliés amorçaient une réflexion sur l'introduction des nouvelles technologies. Ces réflexions et échanges dans nos instances ont conduit notre fédération à développer un projet de recherche en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). L'objectif de cette recherche était de documenter les impacts de l'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les conditions professionnelles et de travail des personnels, œuvrant dans les établissements d'enseignement privés, qu'ils soient enseignant, professionnel ou personnel de soutien. Cette recherche comprenait une enquête par questionnaire auprès de nos membres pour mesurer les effets des TIC sur leur travail et leur charge de travail. La recherche a été réalisée par monsieur Thierry Karsenti, professeur titulaire au Département de psychopédagogie et

d'andragogie de l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) en éducation. Elle a été complétée en décembre 2016. Même si le rapport final sera déposé en mars prochain, nous avons obtenu des résultats préliminaires auxquels nous référons dans le présent mémoire. Cette recherche sur la relation entre la charge de travail et les TIC constitue une première au Québec et nous fournira des informations plus précises sur les enjeux de l'introduction des TIC à l'école et dans les classes.

Nous tenons à préciser que, dans le présent mémoire, nous avons privilégié d'aborder les enjeux du numérique liés au secteur scolaire et nous avons fait le choix de ne pas traiter de la formation à distance. Notre expertise et les délais qui nous sont impartis dans la production de ce mémoire justifient ce choix. Il nous est donc apparu incontournable de documenter la réalité vécue par le personnel en regard des problématiques liées à l'introduction et à l'utilisation des TIC et d'aborder ces problématiques sous trois enjeux. Le premier enjeu concerne le volet pédagogique, le deuxième concerne les conditions de travail et les modèles de gestion et d'organisation du travail qui découlent de l'utilisation des technologies et le dernier enjeu réfère aux politiques publiques et aux orientations gouvernementales qui serviront d'assise à la Stratégie numérique en éducation du Québec.

Quelques rappels historiques

Pour le gouvernement, si la présente consultation vise ce qu'il qualifie de première Stratégie numérique pour l'ensemble du Québec, il nous semble opportun d'indiquer que le monde de l'éducation, tous acteurs confondus, a amorcé le virage technologique depuis au moins trente ans. En effet, dans un avis du Conseil supérieur de l'éducation datant de 1984, on rappelle que, dès 1973, le service de l'informatique du ministère de l'Éducation publiait un rapport sur les utilisations de l'ordinateur dans l'enseignement, sans compter la participation de différents acteurs de l'éducation « à des recherches de pointe dans le domaine des applications pédagogiques des ordinateurs. » À titre d'exemple, on soulignait la réalisation d'une importante expérience, en 1971, par la Commission des écoles catholiques de Montréal, en collaboration avec l'Université du Minnesota, sur l'utilisation de l'ordinateur en mode automate¹.

Propositions, plans d'action, recherches et projets divers, il va sans dire qu'il y a eu et qu'il y aura encore une quantité importante de travaux réalisés sur le sujet par le ministère de l'Éducation, par des chercheurs universitaires, par des groupes communautaires et des organismes privés, sans compter les travaux des organisations syndicales, dont la CSQ à laquelle nous sommes affiliés.

En effet, dès 1983, la CSQ entamait des travaux sur l'introduction des nouvelles technologies dans l'enseignement. Nous avons d'ailleurs recensé en annexe les principaux projets dans lesquels la CSQ et la FPEP se sont engagées au cours de ces

¹ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (1984). *Le développement de la micro-informatique dans les écoles primaires et les écoles secondaires*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, p. 2.

années. Revues de littérature, recherche, enquêtes auprès de nos membres, documents de réflexion et stratégie syndicale ont constitué et constituent notre contribution au développement d'orientations et de pistes d'action sur l'utilisation des technologies en éducation. Nous parlons bien d'utilisation et non d'introduction des nouvelles technologies, car depuis plus de trente ans, les personnels de l'éducation composent avec ces outils.

À cet égard, est-il nécessaire de rappeler que les personnels que nous représentons sont très majoritairement favorables à l'utilisation du numérique à l'école. Les résultats préliminaires de l'enquête, menée en collaboration avec monsieur Karsenti, le confirment. Il nous apparaît impérieux de briser le mythe voulant que les personnels de l'éducation, notamment les enseignantes et enseignants, manifestent des objections à l'utilisation des nouvelles technologies et qu'ils expriment de la résistance aux changements, précisément aux changements technologiques. Il est intéressant de rappeler qu'en 1985, une enquête menée par la CSQ, alors la CEQ, auprès du personnel enseignant², utilisateur ou non³, révélait que plus de 70 % du personnel enseignant était favorable ou très favorable à l'introduction de l'ordinateur à leur niveau d'enseignement⁴. Qui plus est, l'enquête brisait un autre mythe, soit celui que les enseignantes et enseignants plus âgés appréhendaient l'introduction de l'ordinateur, source de menaces pour leur pratique pédagogique et leur emploi. Cette enquête révélait que 59,6 % des non-utilisateurs âgés de 50 ans et plus, en 1985, étaient très intéressés ou intéressés à utiliser l'ordinateur dans leur enseignement⁵. Tout laisse à penser que la fracture numérique entre ce qu'on appelle, d'une part, les migrants numériques et, d'autre part, les natifs du numérique, pourrait également tenir en partie du mythe. Certes, il existe des différences dans les compétences entre les groupes d'âge, mais cette différenciation dans les compétences ne peut être utilisée pour parler de résistance envers l'utilisation du numérique en classe. En 2012, un sondage mené par la Fédération canadienne de l'enseignement (FCE) auprès du personnel enseignant confirmait que plus de 90 % des enseignantes et enseignants étaient plutôt d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé suivant : « L'utilisation des technologies me permet d'enseigner comme j'aspire à le faire⁶ ». Quant à l'enquête menée par notre Fédération, en collaboration avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE), elle va dans le même sens. Le chercheur Thierry Karsenti, nous livrant les résultats préliminaires, indique que personne n'a révélé être

² Cette enquête a été réalisée dans le cadre d'une recherche menée en collaboration avec le Laboratoire de recherche en administration et politiques scolaires (LABRAPS) de l'Université Laval. Cette recherche a fait l'objet d'une publication sous le titre *La micro-informatique, les enseignantes et enseignants des commissions scolaires*, CEQ, Québec, 1985, 53 p.

³ Il est à noter qu'à cette époque, ce n'est pas tout le personnel qui avait la possibilité d'avoir accès à l'ordinateur, d'où la différenciation entre utilisateur et non-utilisateur.

⁴ CEQ (1985). *La micro-informatique, les enseignantes et enseignants des commissions scolaires*, Québec, p. 23.

⁵ CEQ (1985). *La micro-informatique, les enseignantes et enseignants des commissions scolaires*, Québec, p. 23.

⁶ FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS (2013). *Vue des enseignantes et enseignants sur la relation entre la technologie et un enseignement correspondant à leurs aspirations*, Résultats d'un sondage national de la FCE, [En ligne], p. 9. [www.ctf-fce.ca/Research-Library/Technologieetenseignementaspirations.pdf].

défavorable à l'utilisation des outils technologiques, et ce, tous corps d'emploi et groupes d'âges confondus. Il y a donc là des constats issus d'enquêtes et de sondages dont les énoncés, portant sur « l'existence d'une résistance des personnels de l'éducation à l'utilisation des technologies » et sur « l'existence d'une résistance plus significative dans les groupes d'âge plus âgés », ne passent pas l'épreuve des faits! Comment s'en étonner?

Nous vivons dans un monde submergé par le numérique. Il n'est donc pas étonnant qu'il se retrouve dans toutes les facettes du travail de nos membres. Malgré que la majorité de ceux-ci ne soient pas nés avec l'arrivée des outils technologiques, ils s'en servent pourtant quotidiennement pour les fins du travail, selon l'enquête citée précédemment. Et si, pour le personnel, ces outils peuvent faire la différence dans l'apprentissage et la réussite des enfants, ce qui donne sens à l'exercice même de leur métier ou profession, comment pourrait-on penser que ce même personnel y soit opposé?

Par ailleurs, reconnaître l'intérêt et la volonté du personnel de favoriser l'utilisation du numérique dans le processus d'apprentissage des élèves ne peut nous dispenser d'identifier des conditions favorables qui doivent s'inscrire dans une démarche planifiée et non improvisée. Cette utilisation doit se faire de façon réfléchie, c'est-à-dire en considérant tous les enjeux gravitant autour de l'école; autant ceux en lien avec la réussite éducative que ceux reliés à l'organisation du travail. C'est ainsi que prendra forme la future Stratégie numérique en éducation.

Force est donc de constater que dans le monde de l'éducation, les travaux, les projets, les programmes, les plans d'action et les budgets sont au rendez-vous depuis près de quarante ans. Du développement de la micro-informatique dans les écoles à l'implantation des ordinateurs et des iPad en passant par les tableaux numériques interactifs, un regard critique nous conduit à questionner les motivations sous-jacentes à l'introduction des outils technologiques, comme si le fait de rendre accessibles ces outils faisait foi de tout et était automatiquement gage de succès. Succès pour qui? Pas toujours pour les personnels ni pour les enfants, mais assurément pour les entreprises qui s'arrachent les parts de marché et qui sont engagées dans une course aux profits qui ne bénéficie pas nécessairement aux personnes visées. La planification, l'analyse des besoins du milieu, l'établissement de priorités et le suivi en ce qui concerne l'expérimentation, l'application et l'évaluation semblent malheureusement faire défaut. En 2011, le ministère de l'Éducation développait la mesure intitulée « L'école 2.0 : la classe branchée », visant à doter toutes les classes d'un tableau numérique interactif (TNI) et chaque enseignante et enseignant, d'un ordinateur portable, et ce, d'ici 2016-2017. Quelque 240 millions de dollars plus tard, où en sommes-nous une fois l'acquisition des outils technologiques faite? Où en est leur utilisation? Sommes-nous capables de mesurer les impacts sur la réussite éducative? Un bilan s'impose et devrait également nous permettre de clarifier le processus d'introduction et d'utilisation de toutes nouvelles technologies. Ce processus appelant à une planification plus rigoureuse s'avère d'autant plus essentiel dans les établissements d'enseignement privés, où l'introduction des nouvelles technologies se fait à vitesse grand V sans tenir

compte des principaux et premiers utilisateurs du numérique, soit les personnels et les enfants qui sont au cœur de la mission même de l'école.

Pour une Stratégie numérique en éducation

Est-il nécessaire de rappeler qu'une Stratégie numérique en éducation doit s'inscrire dans la mission même de l'éducation au Québec, mission qui a pour objectifs essentiels d'instruire, de socialiser et de qualifier? Un rappel essentiel qui sert d'assise au contenu de ce mémoire. Également, nous pensons important d'indiquer que le numérique en éducation, ce n'est pas que l'introduction de nouvelles technologies, non plus que le choix d'outils, de plateformes, de logiciels ou d'accès à Internet. Le numérique prend appui à l'école sur ses utilisatrices et utilisateurs, soit les personnes qui sont appelées à travailler avec ces outils. C'est pourquoi, comme le titre de notre mémoire l'indique, au cœur de l'élaboration même d'une stratégie numérique, il faut prendre en compte les personnes touchées, soit les enfants qui doivent apprendre l'utilisation de ces outils au cours de leur apprentissage. Il s'agit aussi des personnels qui sont appelés à utiliser et à développer leur maîtrise des différents outils. Ainsi, ces deux groupes sont reliés par « la relation maître-élève », reconnue comme jouant un rôle essentiel dans l'apprentissage. Cela est vrai, d'une part, parce que l'élève est sécurisé par la maîtrise et la compétence du personnel avec qui il entretient cette relation pédagogique et, d'autre part, parce que l'enseignante ou l'enseignant a la responsabilité de choisir les pratiques pédagogiques qui vont lui permettre d'accompagner les élèves vers la réussite. Il est donc clair que, dans sa pratique professionnelle, les conditions dans lesquelles l'enseignante ou l'enseignant est appelé à faire le choix d'outils ou de méthodes pédagogiques sont déterminantes. Il est professionnellement peu probable qu'elle ou il se lance dans des expérimentations qui vont monopoliser son temps au détriment des autres aspects de son travail.

Les conditions auxquelles nous faisons référence nous apparaissent essentielles et, à la lumière des différentes enquêtes menées à l'époque, nous sommes à même d'identifier des pistes d'intervention ou d'action qui doivent guider l'introduction, l'utilisation et le développement du numérique. Au risque de se répéter, quoiqu'on laisse croire que les personnels sont réfractaires au numérique, nous rappelons que ce ne sont pas les enseignantes et enseignants qui ne sont pas du rendez-vous numérique, mais que ce sont les conditions de mise en place pour en assurer une intégration réussie à l'école qui ne le sont pas.

Nous avons indiqué en introduction que les enjeux liés au numérique devraient être abordés sous trois volets :

1. Volet pédagogique;
2. Volet sur les conditions d'exercice et de travail dans lesquelles les personnels sont appelés à développer l'utilisation du numérique;
3. Volet référant aux politiques publiques et aux orientations gouvernementales qui serviront d'assise à la Stratégie numérique du Québec en éducation.

Le volet pédagogique

Dans quelle mesure les outils technologiques et l'utilisation du numérique contribuent-ils à la réussite éducative? Une question encore sans réponse! Hormis qu'il soit convenu que l'utilisation d'outils technologiques puisse contribuer à la motivation des élèves et être un support pédagogique intéressant, voire incontournable, pour ceux qui présentent des difficultés particulières, il est étonnant de constater qu'il y a peu de recherches qui documentent les impacts du numérique sur la réussite éducative.

Si nous savons que plusieurs recherches sont en cours au Québec, dont celles financées par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) dans le cadre du programme Actions concertées : Programme de recherche sur l'écriture et la lecture⁷, que plusieurs chercheurs membres de différents centres de recherche, comme le CRIFPE⁸ et le CRIRES, poursuivent des travaux sur les enjeux du numérique, nous pensons qu'il y a nécessité de prendre en compte l'ensemble de ces travaux afin de développer des orientations qui tiendront compte des impacts pédagogiques du numérique et de son utilisation sur la réussite éducative. Les lignes directrices de ces travaux devraient diriger les choix que la société québécoise doit faire pour assurer une cohérence entre le numérique et le pédagogique. De plus, le choix des outils et applications numériques doit prendre assise sur des fondements pédagogiques; il dépasse largement la simple nécessité d'un virage technologique obligé et contribue à diversifier les approches pédagogiques.

Et, dans la foulée de ce virage obligé, nous pensons qu'il faut se mettre en garde contre une école à trois vitesses⁹ où l'accès à des plateformes virtuelles mènerait automatiquement à l'obtention de diplômes. Nous pensons ici à *Challenge U*, dont l'utilisation par les élèves plus performants les dispenserait du parcours scolaire en classe. La mission même de l'école (instruire, socialiser et qualifier) perdrait alors tout son sens. En regard de cette mission, le rapport maître-élève est essentiel dans le processus d'apprentissage. Le maître ne peut être remplacé par un outil technologique. Certes, il amène à repenser la position enseignante. Le numérique trace la voie vers un rôle qui se modifie : l'enseignante ou l'enseignant, qui était la personne par qui passait la connaissance, doit composer avec le numérique, autre source de connaissances. Elle ou il se voit donc ajouter un rôle de développement des connaissances liées à l'utilisation et à la maîtrise des outils technologiques chez les enfants. Il nous apparaît donc essentiel de reconnaître et de respecter le choix pédagogique des enseignantes et enseignants. Pourquoi est-il si simple pour les partisans de l'approche différenciée de faire la promotion de cette approche tout en ne reconnaissant pas la capacité du personnel enseignant à choisir des outils pédagogiques différents, qui ne tiennent pas tous du numérique? En toute cohérence, pourquoi la différence dans les outils pédagogiques (pédagogie différenciée dans les outils) n'aurait-elle pas la même valeur

⁷ En effet, au printemps 2016, le FRQSC accordait 1,7 million de dollars en subventions et bourses pour des travaux consacrés à la recherche et à la formation sur l'écriture et la lecture, dont plusieurs projets liés à l'utilisation du numérique.

⁸ www.crifpe.ca

⁹ Nous associons la troisième vitesse à la vitesse virtuelle pour les élèves performants.

que l'approche différenciée, dont on vante les mérites? Peut-on reconnaître aux enseignantes et enseignants, qui accompagnent les enfants, l'expertise et les compétences professionnelles pour faire les choix adéquats qui contribueront à la réussite éducative des élèves? Obtenir les réponses à ces questions est essentiel si nous voulons réussir l'intégration du numérique à l'école.

Nous tenons à rappeler que l'autonomie professionnelle ainsi que le sentiment de compétence et de la pleine maîtrise de ses pratiques pédagogiques sont fondamentaux dans le travail de l'enseignante et de l'enseignant devant sa classe. C'est la raison pour laquelle certaines enseignantes ou certains enseignants sont si rébarbatifs à revoir des pratiques qui fonctionnent. La planification pédagogique, incluant le choix des pratiques et le jugement professionnel, doit demeurer l'apanage de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant. Cela ne veut pas dire qu'il ne tentera pas d'expérimenter de nouvelles pratiques, mais plutôt qu'il s'assurera d'avoir les conditions favorables pour une meilleure réussite de ses élèves pour le faire. Il faut comprendre que, malgré ses immenses possibilités, le numérique ne représente pas la solution magique, mais qu'il n'est et ne demeure qu'un outil pédagogique, et ce, malgré qu'il soit bien ancré dans la vie des élèves comme dans celle de tous les citoyens. Nous privilégions donc l'équilibre dans les moyens. La pédagogie différenciée ne peut se traduire par une implantation de la pédagogie numérique mur à mur.

En terminant ce volet, est-il besoin de rappeler que si, pour les enfants, les outils technologiques peuvent contribuer à leur motivation dans leur apprentissage scolaire, ils peuvent être aussi source de distraction. Mettre dans leurs mains, pour fins pédagogiques, un outil technologique commande une responsabilité. Un cadre définissant les paramètres de leur utilisation est indispensable et doit faire l'objet d'une entente tripartite entre les directions d'établissements, les personnels concernés et les parents. Notre préoccupation à prévenir la cyberdépendance justifie également la nécessité de ce cadre d'utilisation. Les enseignantes et enseignants doivent être consultés et mis à contribution dans son élaboration.

Les conditions d'exercice et de travail

Dans le cadre de l'enquête réalisée par Thierry Karsenti, les répondantes et répondants étaient appelés à identifier leurs besoins en ce qui a trait à l'utilisation des outils technologiques. Trois besoins principaux sont ressortis de façon significative. Les personnes ont indiqué à 97,9 % que le temps et le respect de leur autonomie professionnelle (en concordance avec le volet pédagogique) étaient leurs besoins principaux. La formation suit avec 96,9 %. Le temps et la formation sont donc indispensables pour permettre aux personnels d'utiliser et de maîtriser les différents outils technologiques, qu'ils soient imposés ou choisis.

a) Le temps

Il n'y a rien de surprenant dans ces résultats. Ceux du sondage de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) auprès du personnel enseignant canadien vont dans le même sens. Cette recherche de la FCE force la réflexion, notamment sur le temps. Il y a le temps, mais il y a aussi le manque de temps. Voilà un constat révélateur tiré de ces travaux :

L'étude indique que le manque de temps constitue le plus important facteur qui restreint la capacité du personnel enseignant à enseigner. Des tâches comme la communication en ligne des progrès des élèves, l'élaboration des plans d'intervention personnalisés, l'organisation d'activités parascolaires et les communications électroniques fréquentes avec les parents réduisent le temps pour travailler avec les élèves¹⁰.

Qu'en comprendre? Le personnel enseignant met passablement de temps à répondre à des processus administratifs liés à l'organisation scolaire, à l'arrivée de nouvelles technologies et à Internet, ce qui a pour conséquence qu'il manque de temps pour enseigner. Si nous ajoutons à cela le temps à investir dans la maîtrise des outils technologiques et le développement d'activités pédagogiques, le temps vient cruellement à manquer. Il n'y a alors rien d'étonnant à ce que le temps devienne une denrée rare pour le personnel et un besoin presque unanimement exprimé pour favoriser l'utilisation des technologies dans le cadre du travail. En bout de course, où trouver le temps pour se former et maîtriser ces outils?

b) La formation

Certains s'empressent de responsabiliser les personnels quant à leur développement professionnel en matière de nouvelles technologies. Reprenant la recherche effectuée par la CSQ en 1985, qui nous apparaît toujours d'actualité, les auteurs y écrivaient :

Le perfectionnement exigé par l'introduction de la micro-informatique s'ajoute au perfectionnement rendu nécessaire par les nouveaux programmes, les changements d'affectation, etc. Dans un contexte où la charge de travail a été grandement accrue, conséquence des décrets et des coupures budgétaires, il est certain que les conditions mises en place pour faciliter le perfectionnement joueront un rôle important dans la décision des enseignantes et enseignants de s'inscrire à l'un ou l'autre des programmes¹¹.

¹⁰ FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS (2013). *Vue des enseignantes et enseignants sur la relation entre la technologie et un enseignement correspondant à leurs aspirations*, Résultats d'un sondage national de la FCE, [En ligne], p. 5. [www.ctf-fce.ca/Research-Library/Technologieetenseignementaspirations.pdf].

¹¹ CEQ (1985). *La micro-informatique, les enseignantes et enseignants des commissions scolaires*, Québec, p. 18.

En 1985, près de 70 % du personnel enseignant indiquait être très intéressé ou intéressé à se perfectionner et près des deux tiers se formaient en dehors des heures de travail. Nous n'en étions alors qu'à la maîtrise de l'ordinateur dans le cadre de la promotion de l'enseignement assisté par ordinateur. En 2017, devant la multiplicité des outils technologiques et des outils pédagogiques numériques, peut-on prendre la mesure de la tâche à laquelle sont confrontés les enseignantes et enseignants? Si l'étude de 1985 confirme l'intérêt et la volonté du personnel de se perfectionner, nous n'avons aucun élément qui pourrait même nous laisser conclure que, plus de trente ans plus tard, il en serait autrement pour les enseignantes et enseignants. Au contraire, l'étude de monsieur Karsenti confirme leurs besoins en termes de formation.

La formation doit reposer sur des conditions qui la favorisent et il faut se prémunir contre une déresponsabilisation des employeurs à cet égard. Nous tenons à mettre en garde le gouvernement contre le développement de sites, de programmes ou de plateformes de formation continue qui prônent la performance et la compétition entre les personnes plutôt que leur soutien et leur collaboration. Nous sommes fort inquiets, car ces nouvelles façons de faire, en plus d'ajouter une pression supplémentaire à l'obligation de développement professionnel sur leur temps libre et à leurs frais, dans le contexte d'une tâche déjà chargée et complexe, tendent à faire porter aux enseignantes et enseignants le chapeau de la responsabilité entière de la réussite éducative des élèves. Il y a là un signe important de désengagement de la part des établissements d'enseignement en regard de la formation de leur personnel, car ces plateformes viennent se substituer à une responsabilité qui se doit d'être partagée si on veut vraiment agir pour favoriser le développement professionnel du personnel enseignant. Nous ne cacherons pas également que nous avons un certain malaise à constater que des institutions d'enseignement, à but non lucratif, soient associées à leur développement tout en continuant d'exercer leur mission d'éducation. Cette dérive nous fait craindre qu'une déresponsabilisation des employeurs quant à la formation continue de leurs personnels et qu'un désengagement de leur responsabilité financière en cette matière ne soient déjà entamés.

Par ces mises en garde, nous voulons clairement signifier que la responsabilité de la formation continue des personnels n'est pas qu'une responsabilité individuelle, elle est aussi une responsabilité sociale et collective et cela est d'autant plus vrai quand nous parlons de l'école et de la réussite éducative des enfants. Nous avons la ferme conviction que la prochaine Stratégie numérique du Québec devra inscrire la formation comme condition au déploiement du numérique en éducation et définir un cadre établissant les conditions favorisant l'accès des personnels à celle-ci. La contribution des personnels dans le choix des outils, le respect des choix pédagogiques et des conditions adéquates (temps reconnu pour la formation et la maîtrise des outils) sont des incontournables pour assurer l'utilisation d'outils numériques qui contribueront à la réussite éducative des élèves, le tout prenant assise sur des politiques publiques que nous aborderons dans la prochaine partie.

Il nous apparaît essentiel, en terminant, afin de pouvoir se fixer comme objectif l'intégration du numérique à l'école, de prendre la mesure de ses effets sur les

conditions dans lesquelles les personnels, dont les enseignantes et enseignants, sont appelés à la faire et d'en mesurer les effets sur la charge de travail.

L'utilisation et la maîtrise des outils peuvent occasionner rapidement une surcharge de travail, comme nous l'avons démontré précédemment. À cette surcharge, s'ajoute la pression que ressentent les enseignantes et enseignants pour utiliser et maîtriser rapidement les différents outils¹². Une pression qui suscite compétition entre les collègues et remise en question des compétences pédagogiques. Deux éléments qui constituent des facteurs psychosociaux de risque et d'atteinte à la santé au travail. Dans l'objectif visé d'une intégration réussie des nouvelles technologies, on ne peut, dans le contexte actuel, faire abstraction de la santé au travail des personnels. Il y a là un enjeu, même pour la réussite des enfants, pour lequel jouer à l'autruche ne profitera à personne.

Les politiques publiques

Les politiques publiques caractérisent le vivre ensemble que nous souhaitons comme société. C'est pourquoi il nous semblait indispensable d'aborder quelques enjeux liés aux politiques publiques, particulièrement en matière de formation, dans la perspective de l'élaboration pour le Québec de sa première Stratégie numérique. Nous avons la conviction que c'est là l'occasion pour le gouvernement de réaffirmer son parti pris en faveur du développement d'une culture de la formation continue. C'est également l'occasion pour le gouvernement de mettre à jour la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et de revoir les règles concernant la responsabilité des entreprises en matière de formation en emploi en étendant la Loi du 1 % à toutes les entreprises, peu importe leur masse salariale.

Il est impératif que le gouvernement revoie l'ensemble de ces éléments, car, comme nous l'avons indiqué dans notre mémoire, la formation est une condition *sine qua non* à l'intégration réussie des outils technologiques en éducation. Plusieurs établissements d'enseignement privés, compte tenu de leur masse salariale, sont totalement déresponsabilisés en matière de formation de leurs personnels. C'est une situation qui nous paraît difficilement conciliable avec l'objectif visé et clairement nommé par le gouvernement dans le cadre de la présente consultation, soit celui de poser « un geste concret pour un virage réussi du Québec dans la révolution numérique mondiale ».

¹² Les résultats préliminaires confirment ce sentiment de pression présent, à tort ou peut-être plus à raison. Le rapport final devrait permettre de mieux saisir la réalité vécue et exprimée par les répondantes et répondants aux questionnaires.

Conclusion

À la FPEP-CSQ, il nous apparaît essentiel de poursuivre nos travaux sur la question. Nous souhaitons contribuer au développement de la Stratégie numérique du Québec en éducation et demandons d'être partie prenante des travaux futurs sur la mise en place du plan d'action. Face aux enjeux du numérique en éducation, nous désirons développer des moyens pour soutenir les personnels que nous représentons et porter attention aux conditions d'exercice et de travail qui leurs sont propres. Nous sommes assurément convaincus que :

- l'introduction des technologies en éducation ne peut se faire sans prendre en compte les personnes concernées, que ce soit le personnel ou les enfants;
- les conditions dans lesquelles se fait et se fera l'introduction des technologies doivent tenir compte des besoins des personnels;
- la formation et le développement professionnel sont une responsabilité individuelle et collective. Individuelle, car le départ de tout processus de formation tient à la volonté d'une personne de choisir la formation dont elle a besoin. Elle est collective également, car elle repose sur :
 - des politiques publiques gouvernementales qui prennent assise sur le développement d'une culture de la formation tout au long de la vie et sur l'actualisation du plan d'action sur la formation continue;
 - des formations accessibles à toutes et tous, rattachées à un processus de perfectionnement établi paritairement dans les établissements, conventionnés ou non (s'il n'y a pas de représentation syndicale);
 - des conditions de travail qui prévoient dans le temps de travail une période pour la maîtrise des outils (étape importante dans le processus de formation).

Nous sommes également convaincus que le numérique n'est pas magique, mais nous pensons que nous devons prendre la mesure des possibilités que nous offrent les nouvelles technologies. C'est pourquoi nous affirmons, en terminant, que nous considérons indispensable de développer et de contribuer à un chantier de travail sur les enjeux que soulèvent l'introduction et le développement des technologies en éducation. Ce chantier devrait prendre en compte les éléments que nous avons soulevés dans le présent mémoire. Les recommandations suivantes, que nous soumettons à votre attention, nous apparaissent essentielles dans l'élaboration de la future Stratégie numérique en éducation dont se dotera le Québec.

Recommandations

Que le gouvernement :

1. Reconnaisse que les personnes sont au cœur de la Stratégie numérique du Québec;
2. Réaffirme sa volonté de promouvoir une véritable culture de formation tout au long de la vie et adopte les politiques et mesures cohérentes qui garantiront les conditions pour le développement de la formation continue;
3. Revoie les règles d'assujettissement des entreprises à la Loi du 1 % afin de s'assurer que toutes les institutions d'enseignement investissent dans la formation de leurs personnels;
4. Fasse le bilan des programmes et plans d'action gouvernementaux en matière de numérique avant d'adopter de nouvelles orientations;
5. Crée une table de travail au niveau national où tous les acteurs concernés seront représentés, dont les organisations syndicales, notamment la FPEP, afin de :
 - faire le point sur les impacts du numérique sur la réussite éducative, sur l'organisation du travail et sur leurs effets sur la santé;
 - participer à la planification du processus de développement du numérique en éducation;
6. Assure aux personnels des conditions adéquates de formation pour favoriser l'introduction, l'utilisation et la maîtrise des outils du numérique en éducation;
7. S'assure que, dans chaque institution d'enseignement, une structure paritaire soit responsable du plan de travail concernant l'introduction du numérique et de son suivi.

Annexe – Travaux pertinents menés à la CSQ et à la FPEP

1983 : Les tiques à l'école.

1984 : Rapport : Nouvelles technologies, emploi et aménagement du temps de travail.

1985 : Colloque international sur les nouvelles technologies, la division du travail, la formation et l'emploi, organisé par la CEQ.

1985 : Apprivoiser le changement, Actes du Colloque CEQ sur les nouvelles technologies, la division du travail, la formation et l'emploi.

1985 : Enquête sur la micro-informatique à l'école et les enseignantes et enseignants des commissions scolaires.

2003 : Dans le cadre du 37^e Congrès général de la CSQ portant sur la mondialisation et ayant pour thème « Un monde de solidarité », des recommandations ont été adoptées portant sur les nouvelles technologies.

2008 et 2011 : La cyberintimidation dans le milieu de l'éducation préoccupe la CSQ depuis plusieurs années. Rappelons que la Centrale a mené deux sondages à ce sujet, soit en 2008 et en 2011. Dans un contexte où les technologies de l'information et de la communication évoluent rapidement, cette nouvelle étude permettra d'avoir l'heure juste sur ce phénomène.

2016 : En suivi des sondages de 2008 et 2011, une nouvelle étude visant à mieux comprendre le phénomène de la cyberintimidation subie par le personnel enseignant et à en mesurer l'ampleur s'amorce. La recherche, dont la CSQ est partenaire, s'inscrit dans le cadre du Programme d'aide financière à la recherche et à la création de l'UQAM. Les travaux seront réalisés par Stéphane Villeneuve, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM. Les enseignantes et enseignants seront conviés à participer à la collecte de données au cours de l'hiver 2016.

2014-2017 : Élaboration et réalisation d'une recherche sous le titre *L'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur impact sur les conditions professionnelles et de travail du personnel de la FPEP-CSQ*, a été amorcée par la FPEP en collaboration avec la CSQ. Sous la responsabilité de monsieur Thierry Karsenti, professeur titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) en éducation, ce projet de recherche a pour objectif de documenter la réalité de travail vécue par le personnel de l'enseignement privé par l'introduction des TIC dans leurs milieux de travail. L'enquête s'adressait aux trois catégories de personnel représentées par la FPEP, soit le personnel enseignant, le personnel de soutien et le personnel professionnel. L'enquête

est actuellement terminée et un rapport de recherche préliminaire est attendu d'ici quelques semaines.